

Envoyé en préfecture le 19/12/2023

Reçu en préfecture le 19/12/2023

Publié le

ID : 063-216302919-20231219-2023_108_12-DE



MAIRIE DE PUY-GUILLEAUME

Département du Puy-de-Dôme – Arrondissement de Thiers

DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la commune de PUY-GUILLEAUME s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de M. Bernard VIGNAUD, Maire.

Date de convocation : 6 décembre 2023.

Etaient présents : Mmes et MM. Bernard VIGNAUD, Alexandra VIRLOGEUX, André DEBOST, Pépita RODRIGUEZ, Lionel CITERNE, Cécile DE REVIERE, Michel MOUREAU, Pascale COURDILLE, Isabelle PASQUIER, Dominique GAUME, Bernard MELEY, Marie-Noëlle LORUT, Perrine PLAUCHUD, Jérémie FORLAY, Bruno GUIMARD, Isabelle GOUTTE, Thibaud D'ESCRIVAN, Laëtitia BECHON et Jérôme YTOURNEL.

Votaient par procuration : Mme Annie CORRE procuration à Mme Cécile DE REVIERE et M. Bruno CARDINAL procuration à M. Bernard VIGNAUD.

Etait absente excusée : Mme Marion POUZOUX.

Etait absent non-excuse : M. Patrick SOLEILLANT.

Assistait à la séance : M. Grégory VILLAFRANCA, Directeur Général des Services.

Nombre de membres en exercice :	23
Nombre de membres présents :	19
Nombre de votants :	21

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un Secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; **Monsieur Jérémie FORLAY** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

N° : 2023/119

OBJET : TARIFS DE L'EAU 2024.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,

Bernard VIGNAUD

Monsieur le Président indique à l'Assemblée que comme chaque année, il convient de revoir l'ensemble des tarifs de l'eau qui seront appliqués en 2024.

Pour information, il précise que sur les douze derniers mois, le taux d'inflation moyen est d'environ 5,8 %.

Par ailleurs, il rappelle que pour les tarifs 2023, une augmentation de 6% avait été décidée.

Monsieur le Président explique que les membres de la commission n°1 : affaires générales, financières, sportives et associatives et de la commission n°4 : travaux, environnement, urbanisme et patrimoine se sont réunis le 12 décembre 2023 et ont proposé d'appliquer une hausse de 6% selon les éléments suivants :

	TARIFS 2024
Abonnement et forfait jusqu'à 10 m ³	60,84 €
de 11 à 50 m ³	1,27 €
de 51 à 100 m ³	1,41 €
de 101 à 200 m ³	1,49 €
de 201 à 500 m ³	1,55 €
de 501 à 1 000 m ³	1,66 €
de 1 001 à 10 000 m ³	1,27 €
au-delà de 10 000 m ³	0,53 €
Frais d'ouverture et de fermeture	26,02 €
Indemnité bris de scellés	721,09 €

Il ajoute que le tableau des propositions de tarifs de l'eau pour 2024 a été adressé pour information aux membres du Conseil municipal par courriel en date du 13 décembre 2023.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de son Président et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vu l'avis FAVORABLE émis par les membres des commissions n°1 : affaires générales, financières, sportives et associatives et n°4 : travaux, environnement, urbanisme et patrimoine qui se sont réunis le 12 décembre 2023 ;

+++ ADOPTE la grille des tarifs de l'eau pour l'année 2024 telle que présentée en procédant à une augmentation de 6 % à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour extrait certifié conforme,
A Puy-Guillaume, le 19 décembre 2023

Le Maire,




Bernard VIGNAUD